

## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 21 août 2023 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉSIGNATION : 245, rue Albert.

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la possibilité de :

- permettre une marge avant (vers le lot 5 184 225) de sept virgule vingt (7,20) mètres plutôt que sept virgule cinq (7,5) mètres

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 21 août 2023. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca).

Donné à Chertsey, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.



Linda Paquette  
Greffière-trésorière adjointe par intérim  
Municipalité de Chertsey

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Linda Paquette, greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.



Linda Paquette  
Greffière-trésorière adjointe par intérim  
Municipalité de Chertsey

---